



## Service Enfance Jeunesse

### Notice d'inscription aux Accueils de Loisirs ALP/ALSH\* élémentaire et maternel (Modalités d'inscription, tarification, réservation, horaires des accueils, contacts)

#### Chers Parents,

La Municipalité de St Georges d'Orques vous propose la possibilité de recevoir vos enfants sur des temps d'accueils de loisirs péri et extra scolaires (ALP/ALSH) en dehors des temps scolaires.

Afin d'accueillir votre enfant, votre compte famille doit être à jour des informations de santé, coordonnées,... et autorisations, pour l'année scolaire en cours. Pour cela vous devez au préalable avoir **complété (pour les nouveaux inscrits) ou mis à jour le dossier d'inscription annuel accompagné des justificatifs obligatoires**, même si votre enfant est accueilli occasionnellement et ce, pour des questions réglementaires.

\* ALP : accueils de loisirs périscolaires : matin – midi/restauration – soir - études surveillées – service minimum - mercredi (en semaines scolaires)

ALSH : accueils de loisirs extra-scolaires : vacances scolaires

**Pour chaque rentrée scolaire le dossier est à remettre au Guichet Unique Enfance Jeunesse (au mois de juillet).**

Après validation et mise à jour de votre compte famille, le dossier sera remis aux directions ALP/ALSH.

#### Liste des documents constituant le dossier :

- La fiche d'inscription de l'enfant, avec fiche sanitaire et autorisations parentales signées pour l'année en cours
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile pour les activités péri et extrascolaires de l'année en cours.
- Copie de toutes les vaccinations obligatoires à jour

**Sans dossier d'inscription complet, votre enfant ne pourra être accueilli dans les Accueils municipaux.**

**1. Modalités de TARIFICATION :** Le tarif est appliqué pour une année civile, du 1er janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Le calcul se fait uniquement par le consentement de consultation du site du CDAP (CAF) pour les familles allocataires. Pour cela vous devez autoriser le Guichet Unique à consulter vos données CAF (page "autorisation parentales" de la fiche d'inscription).

Pour les familles non allocataires CAF, un document de demande de calcul du quotient familial + les pièces justificatives sont à fournir (document disponible auprès du Guichet unique). Cette demande doit être renouvelée chaque année civile. Pour la nouvelle tarification 2023, elle sera à déposer entre le 1er et 31 janvier 2023 au GU.

**Sans ces documents, la tarification de la tranche la plus haute sera appliquée. Il n'y aura pas de rétroactivité.**

**Les tarifications sont affichées dans les structures et disponibles au Guichet Unique et site internet Mairie.**

#### 2. Horaires de fonctionnement des ALP/ALSH :

##### HORAIRES Accueil matin – midi - soir

	ALP Matin	ALP Midi/Restauration*	ALP Soir	ETUDES surveillées
ALP Jaurès CP au CM2	7 h 30 – 8 h 20	12 h – 13 h 50	16 h 30 – 18 h 30	Suspendues (pour le moment)
ALP Pilettes PS à GS maternelle	7 h 30 – 8 h 35	11 h 45 – 13 h 45	16 h 45 – 18 h 30	

\*Temps indissociable de la cantine et incompressible.

##### HORAIRES Accueil mercredi et vacances scolaires : 7h30/18h30

	Matin	Midi/Après-Midi	Soir
Horaires Arrivée/Départ de l'enfant (selon inscription)	7 h 30 – 9 h 30	11 h30 à 12 h 13 h30 à 14 h	17 H 00– 18 H 30

## **2.Modalités de réservation des temps d'accueil :**

### ***Comment réserver/annuler l'inscription en ligne via le portail famille ?***

Connectez-vous sur votre compte famille : <https://st-georges-dorques.portail-familles.net/>

ou directement sur le site ou l'application de la Mairie de Saint Georges d'Orques : onglet « Portail famille »

1. Choisissez la rubrique (sous le titre Accueil de loisirs/Périscolaire) : **+ Réservation ALP-ALSH**
2. Choisissez l'enfant concerné
3. **Important** : choisissez l'établissement/période concernés (Pilettes ou Jaurès)
4. Compléter les périodes souhaitées : **possibilité par jour, semaine, mois, année scolaire**

**Pour la 1<sup>ère</sup> connexion sur le portail famille** : une fois votre compte famille créé, vous recevez un mail avec un lien pour vous connecter. **Votre identifiant est votre adresse mail** informée sur la fiche d'inscription de votre enfant (mail correspond au numéro d'urgence indiqué). **Votre mot de passe** sera à créer.

### **Réservation OBLIGATOIRE en ligne pour les accueils :**

**ALP MATIN MIDI SOIR** : modifiable au plus tard la veille avant minuit. Lorsque vous réservez, l'inscription vous est confirmée de manière automatique, par mail.

**ALSH VACANCES** : modifiable jusqu'à 48h avant 12h les jours ouvrés (hors week-end et jours fériés). L'inscription est ouverte à partir d'un mois avant chaque période de vacances. Elle ne se génère pas automatiquement lorsque vous réservez, elle est soumise à validation des directions ALSH (Chifoumi ou Moussaillons) par mail.

**Sans réservation au préalable sur le portail famille, l'enfant ne pourra être accepté.**

***Lors d'un imprévu, les directions ALP/ALSH devront être contactées par un responsable légal pour demander la prise en charge de l'enfant par nos services (il sera demandé une confirmation écrite par mail ou SMS).***

### **Réservation OBLIGATOIRE par mail pour l'accueil :**

**ALP MERCREDI** : inscriptions soumises à validation des directions Chifoumi et Moussaillons, et modifiables par mail au plus tard 48h à l'avance avant midi les jours ouvrés (hors week-end et jours fériés). Ex : le jeudi avant 12h pour le lundi.

**Toute absence non annulée dans les temps sera facturée (excepté sur remise d'un certificat médical).**

#### **4. Questions/réponses :**

##### **Qui dois-je contacter/pourquoi (contacts des services enfance jeunesse p.4) ?**

- le Guichet unique : Inscription scolaire / Compte et portail famille / Dossier d'inscription ALP/ALSH/Facturation/Tarifification/Paiement en ligne
- les Directions ALP-ALSH : Réservation des accueils/Fonctionnement des temps d'accueils péri-extrascolaires
- la Coordination du service : Questions générales au Service Enfance Jeunesse/Séjours intercommunaux
- les directions d'écoles : lorsque l'inscription scolaire est validée par le Maire Adjoint et informations sur la classe et sur le temps scolaires (temps Education Nationale)

##### **À quoi sert le dossier d'inscription de mon enfant et pourquoi dois-je le mettre à jour chaque année scolaire ?**

Le dossier d'inscription municipal (fiche de renseignements et documents à joindre) est réglementaire et indispensable pour que votre enfant soit accueilli même occasionnellement sur des temps hors scolarité dans les structures d'accueils municipales proposées par la municipalité et agréés par les services de l'Etat.

Les renseignements complétés permettent de joindre les familles en cas d'urgence, d'accueillir et d'encadrer vos enfants dans des conditions légales, réglementaires annuelles, mais aussi d'assurer le bien-être de votre enfant. Il n'a rien à voir avec le dossier scolaire demandé par les enseignants. Réglementairement il doit être mis à jour et signé chaque année par les responsables légaux détenteurs de l'autorité parentale.

##### **À quoi sert le compte famille ?**

Ce compte en ligne ouvert par le Guichet Unique est indispensable pour fréquenter les structures municipales pendant les temps d'ALP-ALSH. La tarification des services municipaux ainsi que les réservations des ALP passent par ce compte famille. Il est alimenté par les données financières liées à vos revenus et la tarification est calculée chaque année (sur autorisation) afin de bénéficier d'un tarif adapté à la tranche de revenus.

##### **Je n'ai pas reçu mon assurance avant la date de dépôt du dossier ?**

L'assurance responsabilité civile est obligatoire et doit couvrir l'enfant en pour les activités extra-scolaires. Il suffira de la transmettre dès réception par mail ou la déposer au guichet unique avant le 15 septembre ou 15 janvier si celle-ci est calendaire.

##### **Mon enfant présente des problèmes de santé chroniques, des intolérances alimentaires, ou est porteur de handicap ?**

Il est indispensable de mettre en place un Protocole d'Accueil Individuel rédigé par un médecin qui indiquera les consignes à tenir. Le PAI sera validé lors d'un rendez-vous spécifique avec les responsables de l'enfant et responsables des services municipaux et scolaires. Aucune spécificité médicale ou particulière ne sera prise en compte en dehors du PAI signé par toutes les Directions des encadrants.

##### **Est-ce qu'un enfant peut quitter seul l'ALP/ALSH du soir ou être récupéré par un mineur ?**

A la fin du temps ALP/ALSH aucun enfant de moins de 6 ans ne pourra être récupéré par un mineur. Pour les enfants de plus de 6 ans, à la condition expresse que le dossier d'inscription soit complété et signé notifiant la possibilité d'un départ seul et ce sous la responsabilité des parents.

##### **Que faire en cas d'imprévu ou de retard EXCEPTIONNEL au moment de la sortie scolaire (sans réservation à l'ALP soir) ?**

Contactez au plus vite les responsables des accueils aux numéros indiqués sur les fiches contacts. Si vous ne prévenez pas, tous les contacts indiqués sur la fiche seront sollicités pour récupérer l'enfant. Sans réponse, les services de police municipale pourront être amenés à intervenir. En cas de retards réguliers constatés, l'enfant pourra être exclu des ALP/ALSH.

##### **Que se passe-t-il si je ne règle pas les factures ?**

La municipalité propose des services d'accueils régis par le Trésor Public. **Sans paiement mensuel des factures effectuées par le guichet unique, un dossier sera transmis pour saisie des services du Trésorier Payeur qui engagera les procédures nécessaires.**

##### **J'ai un problème pour régler les factures ?**

N'hésitez pas à contacter le guichet unique ou le CCAS en cas de problèmes de paiement.

**J'ai une autre question ?** N'hésitez pas à contacter les services indiqués sur la fiche contact (page 4).

**Nathalie Estrade, Maire Adjoint**  
ainsi que l'ensemble des services municipaux  
vous souhaitent une Belle Rentrée 2022/2023 et restent à votre disposition.



**CONTACTS - SERVICES ENFANCE JEUNESSE**

Maire Adjoint

Déléguée

Intergénérationnel

Mme Nathalie ESTRADE

Mme Denise RAPINI

Sur rendez-vous par mail [guichet.unique@sgdo.fr](mailto:guichet.unique@sgdo.fr)

Coordination Enfance Jeunesse

Mme Mélanie VERRET

Tél. : 06 22 67 39 51 Mail : [melanie.verret@sgdo.fr](mailto:melanie.verret@sgdo.fr)

Guichet Unique Enfance Jeunesse

Mme Corinne ANTOINE

Tél. : 04 67 75 40 28 Mail : [guichet.unique@sgdo.fr](mailto:guichet.unique@sgdo.fr)

ALP Pilettes / ALSH Les Moussaillons

3- 6 ans

Mme Victoria BRUYÈRE

Tél. 06 20 18 73 10 – Mail : [alp-alsh.maternel@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.maternel@sgdo.fr)

ALP Jaurès/ ALSH Chifoumi

6-11 ans

Mme Jennifer JEANJEAN/ Mme Claire SARNI

Tél. 06 22 67 39 44 - Mail : [alp-alsh.primaire@sgdo.fr](mailto:alp-alsh.primaire@sgdo.fr)

Centre de Loisirs Jeunes (CLJ)

11 - 17 ans

M. Mehdi KHOUDA/Mme Mélanie VERRET

Tél. 06 70 25 92 04 - Mail : [clj@sgdo.fr](mailto:clj@sgdo.fr)

**Vacances scolaires 2022 – 2023**

Rentrée scolaire 2022	Jour de reprise	jeudi 1 <sup>er</sup> septembre 2022
Vacances de la Toussaint 2022	Fin des cours	vendredi 21 octobre 2022 soir
	Jour de reprise	lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël 2022	Fin des cours	vendredi 16 décembre 2022 soir
	Jour de reprise	mardi 3 janvier 2023
Vacances d'Hiver 2023	Fin des cours	vendredi 17 février 2023 soir
	Jour de reprise	lundi 6 mars 2023
Vacances de Printemps 2023	Fin des cours	vendredi 21 avril 2023 soir
	Jour de reprise	mardi 9 mai 2023
Pont de l'Ascension 2023	Fin des cours	mardi 16 mai 2023 soir
	Jour de reprise	lundi 22 mai 2023
Vacances Eté 2023	Fin des cours	vendredi 07 juillet 2023 soir